



# « AMÉNAGEMENT DES PETITES COMMUNES RURALES »

**(APCR)** Modalités d'aide applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021

## COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

 Le délai d'instruction est d'environ 3 mois.

### Liste des pièces à transmettre :

#### POUR TOUTE DEMANDE DE SUBVENTION APCR :

- **Un courrier de demande de subvention** argumenté présentant le contexte, les enjeux, et expliquant comment le projet va y répondre ;
- **Une délibération du conseil municipal** décidant les travaux et demandant une aide financière au Département du Calvados.
  - \* s'il s'agit d'un contrat, la délibération doit préciser la durée du contrat (2, 3 ou 4 ans) et autoriser le maire à signer le contrat (voir modèle page 10).
  - \* s'il s'agit d'un logement communal à caractère social, la délibération doit également s'engager à tenir compte des plafonds de ressources imposables et des plafonds de loyers, conformément au barème élaboré par le Conseil départemental (voir modèle page 10).
- **Une description** justifiant son intérêt, sa pertinence et son opportunité ;
- **Un plan de financement prévisionnel détaillé** (coût du projet HT, recettes attendues dont APCR) ;
- **Le calendrier des travaux** (date de début des travaux ; merci de tenir compte du délai d'instruction).
- **Les devis ou l'estimation financière détaillée des travaux intégrant les lots**, honoraires et frais divers ;
- **Un plan de situation** (localisation du projet).

#### POUR TOUT PROJET SUPÉRIEUR À 100 000 € HT (*hors défense incendie*)

- **La notice descriptive présentant de façon détaillée les moyens** engagés pour répondre aux critères d'éco-conditionnalité ;
- **Le formulaire confirmant le respect des règles de l'éco conditionnalité** (à télécharger sur [www.calvados.fr](http://www.calvados.fr)) et à retourner sous format électronique modifiable ;
- **L'étude énergétique obligatoire** pour tout projet de construction ou de rénovation de bâtiment ;  
Aide / contact : [marine.tabard@calvados.fr](mailto:marine.tabard@calvados.fr) – 02.31.57.12.19.

#### POUR TOUT PROJET SUPÉRIEUR À 1 000 000 € HT

- **L'étude préalable relative aux coûts de fonctionnement induits sur les cinq premières années**, pour tous les projets dont le coût est supérieur à 1 000 000 € HT.

## Complément:

### DOSSIER DE DÉFENSE INCENDIE

- **Un plan de localisation détaillé** (plan cadastral avec n° de parcelle) ;
- **L'avis du SDIS sur le projet** (Service Départemental d'Incendie et de Secours) à demander au groupement de la prévision des risques du SDIS (service DECI) : [deci@sdis14.fr](mailto:deci@sdis14.fr) ou 02.31.43.40.72. ; il est demandé de transmettre au SDIS les éléments suivants au moment de la demande d'avis (pour faciliter l'instruction de la demande par le SDIS) :
  - Dans le cas d'une pose de poteau incendie : **La notice de calcul justifiant la disponibilité des débits/pressions** attendus au nouveau poteau fournis par le réseau d'eau potable, conformément au règlement départemental (SDIS) ;
  - Dans le cas de l'installation d'une réserve : **La justification du volume de la réserve** par rapport aux risques à couvrir et par rapport aux autres possibilités de défense incendie alentour, dans le cas de l'installation d'une réserve, conformément au règlement départemental (SDIS).

La commune qui dépose une demande de subvention devra avoir réalisé son Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie, conformément au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

En cas de difficulté technique particulière, l'agence technique départementale IngéEau peut accompagner les collectivités dans leur projet. Contact : 02 31 57 15 64 ; [ingeeau@calvados.fr](mailto:ingeeau@calvados.fr).

### DOSSIER DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- Un audit énergétique avant travaux et un audit énergétique après travaux justifiant l'atteinte de la performance énergétique de 40% et la classe énergétique C minimum. Modèle de cahier des charges d'audit énergétique sur <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/cdc-ademe-audit-energetique-dans-les-batiments-17-12-2014.pdf> (aide financière possible de l'ADEME ; contact : <https://normandie.ademe.fr/>).

### DOSSIER D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES BÂTIMENTS PUBLICS

- L'avis favorable du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) ;
- L'étude de sol et de filière.

### DOSSIER ENFOUISSEMENT DE RÉSEAU AVEC LA FIBRE

- **Un courrier de la commune adressé au SDEC** l'autorisant à solliciter l'APCR pour son compte et indiquant s'il s'agit d'une subvention annuelle ou d'un contrat de x années ;
- **Une délibération du conseil municipal** validant le projet du SDEC et autorisant le SDEC à solliciter l'APCR pour son compte (modèle de délibération disponible) ;
- Respect des préconisations transmises par les acteurs qui déploient la fibre (déléataire COVAGE Calvados, Orange, Covage Coeur Fibre) et transmission d'un document confirmant que l'acteur qui déploie utilisera bien les fourreaux de l'opération après travaux ;
- Transmission d'un plan du projet faisant apparaître (en respectant la Charte graphique Génie Civil Covage) : fourreaux ; chambres ; adductions ; remontées.

### DOSSIER LABEL « VILLAGE DE CARACTÈRE »

**Prendre contact** avec les instructrices (coordonnées en page 11) pour connaître les dépenses éligibles spécifiquement dans les villages de caractère.